

ACCOMPAGNER UN STAGIAIRE EN SITUATION DE HANDICAP

« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »
art 2, loi du 11 février 2005.

AVANT LA PRESTATION DE FORMATION			
- Effectuer un entretien d'accueil avec la personne pour prendre connaissance de son parcours et de ses besoins actuels. - Evaluer les limites et contraintes éventuelles liées au handicap (médicales, sociales, professionnelles, de mobilité) afin de vérifier le projet formation pour qu'il soit mené à son terme et si nécessaire mettre en place des aménagements. - En accord avec la personne, contacter les structures en lien avec elle, ou son employeur si elle est salariée. - Contacteur le référent de parcours de la personne pour faciliter la connaissance mutuelle et faciliter la démarche de prescription.			
PENDANT LA PRESTATION DE FORMATION			
TYPE DE DEFICIENCES	QUESTIONS A POSER AU STAGIAIRE	PROBLEMES D'ACCESSIBILITES LIES A LA SITUATION DE HANDICAP	TECHNIQUES DE COMPENSATIONS POSSIBLES
 DEFICIENCE MOTRICE	- Comment préfère-t-il être situé dans un espace de travail ? - Quels sont les éléments de confort de son point de vue ?	1.L'accessibilité physique - Accès aux lieux de formation. - Accès à l'intérieur des locaux de formation. - Soins médicaux éventuels.	1.L'accessibilité physique - Aides à la mobilité. - Adaptation de l'environnement. - Adaptation de la formation. - Auxiliaire de vie. - Adaptation du planning pour les rendez-vous médicaux.

	Quelles préférences ou expériences a-t-il en matière d'aides techniques ?	<u>2.L'accessibilité à la communication</u> Troubles de la parole.	<u>2.L'accessibilité à la communication</u> - Auxiliaire professionnel (en entreprise). - Nouvelles technologies.
 MALADIES INVALIDANTES		<u>1.L'accessibilité physique</u> - Fatigabilité, surcharge physique. - Gestes professionnels. - Impact physique et/ou mental. - Soins médicaux (prise de médicaments).	<u>1.L'accessibilité physique</u> - Adaptation de la formation : allègement d'horaires, phases de repos. - Intervenants externes/aides humaines : auxiliaires de vie (en centre de formation), auxiliaire professionnel (en entreprise). - Adaptations matérielles (souris tactile, siège...).
 DEFICIENCE AUDITIVE	- Comment préfère-t-il communiquer avec les autres (lecture labiale, langage gestuel, lecture, écriture) ? - Quelle est sa maîtrise de la langue des signes, du français écrit et parlé ? - Connaît-il l'informatique ? - Est-il appareillé ? - Est-il sensible au bruit ambiant ?	<u>1.L'accessibilité au savoir et à l'information</u> - Accès à la langue ou à la maîtrise linguistique. <u>2.L'accessibilité à la communication</u> - Echanges, consignes. - Audition de messages oraux. <u>3.L'accessibilité à la relation à autrui</u> - Environnement relationnel. <u>4.L'accessibilité physique</u> - Amplification des bruits de fond par l'utilisation de prothèses auditives. - Fatigabilité. - Sécurité.	<u>1.L'accessibilité au savoir et à l'information</u> - Sensibilisation des formateurs et des autres stagiaires. - Intervention d'aides humaines : interfaces et interprètes, preneurs de notes, soutiens pédagogiques... <u>2.L'accessibilité à la communication</u> - Supports écrits, schémas, dessins. - Vidéoprojecteur. - Modification des consignes orales en consignes écrites. <u>3.L'accessibilité à la relation à autrui</u> - Implication des formateurs et des autres stagiaires. - Interprètes en LSF, interfaces de communication. <u>4.L'accessibilité physique</u> - Même si la personne dispose d'un appareillage, l'amplification peut être reprise par certains systèmes collectifs (boucles magnétiques ou les micros HF). - Modification des signaux sonores en signaux lumineux ou vibratoires. - Protection de l'ouïe – Isolation phonique et acoustique (ex : résonnance de la salle).

 DEFICIENCE VISUELLE		<u>1.L'accessibilité au savoir et à l'information</u> • Exploitation et écriture des documents papier. • Utilisation de l'outil informatique, d'outils courants qui font appel à la vision pour certaines informations, comme un téléphone à écran. • Accès aux informations indirectes, par exemple identifier les personnes qui assistent à une réunion ou un visiteur qui se présente à l'accueil. <u>2.L'accessibilité physique</u> • Accès aux lieux de formation. • Accès aux locaux et aux salles de formation. • Accès à l'entreprise d'accueil. • Protection de la vue. • Sécurité de l'environnement (encombrements, de dénivelés, de sauts de marche, de seuils, de portes battantes...).	<u>1.L'accessibilité au savoir et à l'information</u> • Aides techniques spécifiques : interfaces (téléagrandisseur, plage braille, synthèse vocale). • Pauses si travail sur écran. <u>2.L'accessibilité physique</u> • Adaptation de l'environnement. • Adaptation des techniques de déplacements. • Mise en place de repères sonores ou tactiles, ou podotactiles. • Adaptation de l'éclairage et des contrastes de lumière. • Alternance des tâches visuelles et non visuelles.
 DEFICIENCE PSYCHIQUE		<u>1.L'accessibilité de la relation à autrui</u> • Troubles du comportement : instabilité dans les relations sociales. • Le regard des autres. <u>2.L'accessibilité physique</u> • Problème de traitement de l'information : perte de mémoire, difficulté de concentration. • Ralentissement intellectuel : les traitements peuvent entraîner une plus grande fatigabilité.	<u>1.L'accessibilité de la relation à autrui</u> • Repérage des dysfonctionnements éventuels pour anticipation des crises. • Sensibilisation de l'environnement. • Eviter certaines situations à identifier avec le stagiaire : le travail en grand groupe, l'isolement prolongé... • Ménager des temps et des lieux de pause pour prendre un peu de distance. <u>2.L'accessibilité physique</u> • Réorganisation de la formation : Allègement du contenu, Allègement des horaires.



**DEFICIENCE
INTELLECTUELLE**

1.L'accessibilité au savoir, à l'information

- Lacunes en calcul et en écriture.
- Lecture parfois non maîtrisée.
- Difficulté de compréhension des consignes.
- Problème de mémorisation.

2.L'accessibilité physique

- Exécution lente des tâches.

3.L'accessibilité à la relation à autrui

- Faible estime de soi, comportement de repli.
- Ou au contraire aller au-devant des autres de manière envahissante pour compenser.
- Comportements inappropriés dans certaines circonstances.

1.L'accessibilité au savoir, à l'information

- Adaptation de la formation.
- Rythme aménagé, pause en cours de journée principalement pour ceux qui suivent un traitement médicamenteux.
- Pédagogie adaptée : prendre le temps d'expliquer, de répéter, de vérifier que tout est compris. Construction de phrases simples, de consignes claires.
- Supports simplifiés (comme des illustrations, des schémas...).
- Réduire le bruit pour faciliter la concentration.

2.L'accessibilité physique

- Réorganisation de la formation :
Allègement du contenu
Allègement des horaires.

3.L'accessibilité à la relation à autrui

- Préparer et informer pour éviter l'isolement : une information simple, non médicale sur les conséquences de la déficience intellectuelle pour lever les stéréotypes et les préjugés.
- Créer une relation de confiance, la continuité est un élément important du suivi.
- Eviter la surprotection, et ne soyez pas surpris par l'affection spontanée que la personne pourrait témoigner.

APRES LA PRESTATION DE FORMATION

- Il est souhaitable de convier le référent de parcours à la restitution de fin d'action, si elle a lieu. Les informations communiquées permettent au référent de mieux connaître la personne à accompagner et de mettre en place les étapes suivantes vers l'emploi.

A NOTER :

- De nombreux acteurs de l'insertion, de droit commun ou spécifiques peuvent intervenir, notamment : prescripteurs de la formation, demandeurs d'emploi handicapés, pôle emploi, Cap emploi, Mission Locale.
- Tout projet de formation d'un demandeur d'emploi handicapé s'inscrit dans une démarche d'insertion professionnelle, dans le cadre d'un parcours d'insertion validé par Pôle emploi, Cap emploi ou une Mission Locale.
- Principaux financeurs de la formation : Conseil Régional, Pôle emploi, Etat, Conseil Général, Agefiph, OPCA/OPACIF, FONGECIF, employeurs...

Madame Coralie SOS CIA – CS FORMATIONS - Résidence les jardins de Saint-Cannat - 377 chemin des Fumades Bât C appt 01 13760 Saint-Cannat - Tél : 06-51-69-64-21 ou 06-51-84-33-49

Mail : csformationsst@gmail.com Site : www.csformations.com

Siret : 881 791 792 00016 – code APE : 8559B

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 93131836213 auprès du Préfet de Région de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Habilitation SST n° 1498071/2021/SST-01/O/07